



## Conjoncture et évolution des prix des produits agricoles



### L'enseignement agricole à Mayotte

Une des missions du ministère en charge de l'agriculture est d'assurer la formation des acteurs du monde agricole et rural. L'enseignement agricole est sous la tutelle directe du ministère chargé de l'agriculture. Dans chaque région, c'est la DAAF, à travers le service formation et développement, qui exerce les missions relatives à la gestion et à l'organisation de l'enseignement technique et professionnelle agricole ; elle est l'autorité académique pour tout l'enseignement agricole dans son territoire.

Les formations proposées préparent aux métiers relevant de huit secteurs : productions, transformation, commercialisation, aménagement de l'espace et protection de l'environnement, activités hippiques, équipements pour l'agriculture, services, élevage et soins aux animaux selon trois modalités : formation initiale (scolaire), formation en apprentissage, formation continue pour adulte.

Les parcours de formation agricole peuvent commencer dès la 4<sup>e</sup>, se poursuivre dans le secondaire puis dans l'enseignement supérieur (post-Bac). Des passerelles existent tout au long des cursus scolaires entre les filières de formation de l'éducation nationale et celles de l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole encourage les

apprentissages concrets, en travaillant sur le vivant. Il propose des supports pédagogiques et d'expérimentation permettant de faire référence aux réalités agricoles : exploitation agricole d'enseignement et ateliers technologiques.

L'enseignement agricole à Mayotte s'est structuré en 1974 à partir de la création de l'AFICAM, puis s'est développé avec la mise en place du lycée agricole en 1994, du CFPPA (Centre de formation professionnel et de promotion agricole) en 2003 et plus récemment avec l'ouverture de deux MFR (Maison Familiale Rurales) en 2016. Localement, l'offre de formation agricole a évolué au fil du temps et propose aujourd'hui des formations diplômantes de type CAP et Bac Professionnel.

#### *Des évolutions du secteur agricole qui impliquent un renforcement des compétences des acteurs*

L'évolution forte de l'agriculture dans le secteur marchand a contribué à l'émergence et au développement de structures et d'ateliers de plus en plus spécialisés : développement de parcelles spécialisées en production maraichères, conduite d'élevages intensifs (œuf, chair, lait) et à la recherche de maximisation

de la valeur ajoutée par des stratégies de transformation des produits agricoles. Les processus de structuration et de développement des filières à proprement parler impliquent de nouvelles façons de travailler : groupement d'intérêt économique et/ou commercial, suivi de cahiers des charges/normes/règles, traçabilité des produits, création et gouvernance d'organes collectifs « officiels » etc. Enfin, les politiques agricoles exigent une intégration institutionnelle et organisationnelle des structures productives pour suivre, appuyer et réguler ce secteur stratégique. Il en résulte que les acteurs directs ou indirects du monde agricole et rural doivent être en mesure de mobiliser des compétences techniques, organisationnelles et administratives précises.

A Mayotte comme ailleurs, l'agriculture revêt un caractère historique et multifonctionnel. Ces nouvelles compétences ne font pas parties de la trajectoire « traditionnelle » ou classique de la transmission et de l'acquisition des savoirs et des compétences (apprentissage familial, apprentissage entre pairs notamment). Elles nécessitent des parcours de formation ciblés permettant de travailler avec des acteurs formés et qualifiés.

Au-delà de ces évolutions qui influent nécessairement sur les contenus de formation, l'enseignement agricole doit répondre à la forte demande locale de scolarisation et de formation des jeunes ainsi qu'au manque avéré dans certaines régions, dont les DOM, de cadres intermédiaires dans les métiers de l'agriculture et du monde rural.

#### *Les formations agricoles à Mayotte*

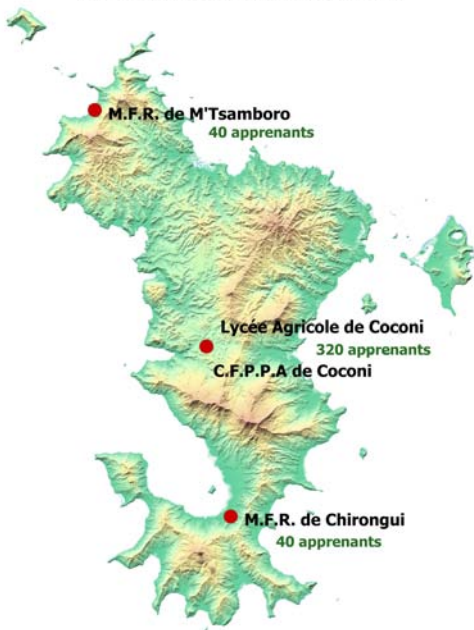
L'enseignement agricole en place à Mayotte est composé de deux processus de formation distincts : la formation initiale scolaire (lycée agricole et MFR) et la formation continue pour les adultes en activité ou demandeurs d'emplois (CFPPA).

L'enseignement technique agricole met en œuvre **5 missions** définies par le code rural et de la pêche maritime :

- Assurer une **formation** générale, technologique et professionnelle initiale et continue.
- Contribuer à l'**insertion** scolaire, sociale et professionnelle des jeunes, comme à celle des adultes.
- Participer à l'**animation** et au développement des territoires.
- Contribuer aux activités de **développement, d'expérimentation** et d'**innovation** agricoles et agroalimentaires.
- Participer aux actions de **coopération** internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les classes « collèges » de 4° et de 3° agricole sont ouvertes dans les MFR (Chirongui et M'tsamboro) avec une quarantaine d'élèves pour chacune des deux structures ainsi qu'au lycée professionnel agricole de Coconi. Après la

L'enseignement Agricole à Mayotte



3°, s'ils souhaitent poursuivre leurs études agricoles, les élèves peuvent préparer un CAPA (Certificat d'aptitude professionnel agricole) ou un Bac Pro (Baccalauréat professionnel).

Le CAPA se prépare en 2 ans. Il permet d'entrer dans la vie professionnelle en tant qu'ouvrier qualifié dans une entreprise agricole ou para-agricole selon la spécialité suivie. Après l'obten-

tion du CAPA, il est possible de continuer la formation en intégrant une classe de 1° Bac Pro. Les spécialités préparées en CAPA au lycée agricole pour la rentrée scolaire 2017 sont « Agriculture des régions chaudes » et « métiers de l'agriculture ». A noter que les MFR ouvriront des classes de CAPA à la rentrée scolaire 2018.

Le Bac Pro se prépare en 3 ans (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ière</sup>, terminale), les différentes spécialités sont axées dans trois domaines : production agricole, productions horticoles et service en milieu rural. Entre 35% et 60% des élèves sortant de Bac Pro choisissent une poursuite d'étude en supérieur court (BTS), principalement hors de Mayotte. Cette situation est liée à l'absence de BTS dans l'enseignement agricole de Mayotte. Les trois spécialités de Bac pro préparées au Lycée agricole sont « productions horticoles », « conduite et gestion de l'entreprise agricole » et « services aux personnes et aux territoires »

La formation professionnelle agricole continue est dispensée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Mayotte (CFPPA), rattaché au lycée agricole. Il accueille des cursus CAPA et Bac Pro et délivre également les formations « certificats ou qualifications » (Capacité professionnelle agricole, Certiphyto, etc.). En 2017 le centre proposait le CAPA OPFPA (ouvrier polyvalent de fabrication de produits alimentaires) et Jardinier paysagistes. Pour les Bac Pro, se sont les spécialités GMNF (gestion des milieux naturels et de la faune) et TCVA (technicien-conseil vente en alimenta-

tion) qui ont été enseignés. La mise en place des formations continues sont dépendantes de la demande publique.

### **Une nécessaire prise en compte des débouchés et des structures d'accueil pour les apprenants**

L'élargissement de l'offre de formations agricoles et le choix des filières à développer se fait au regard des besoins et des dynamiques du territoire. L'enjeu est bien de proposer des filières qualifiantes ou diplômantes qui permettent de répondre aux besoins et problèmes spécifiques du territoire mahorais et de garantir un minimum d'insertion professionnelle.

A Mayotte la problématique du nombre de structures en capacité d'employer des jeunes formés est réelle. De la même façon, les structures d'accueil qui puissent concrètement participer à la formation des apprenants (stage, immersion etc.) sur les filières proposées sont rares. Sans être irrémédiable, cette situation questionne sur les possibilités d'ouverture de cursus BTS et la mise en place de formation par la voie de l'apprentissage à Mayotte.

## **Perspectives**

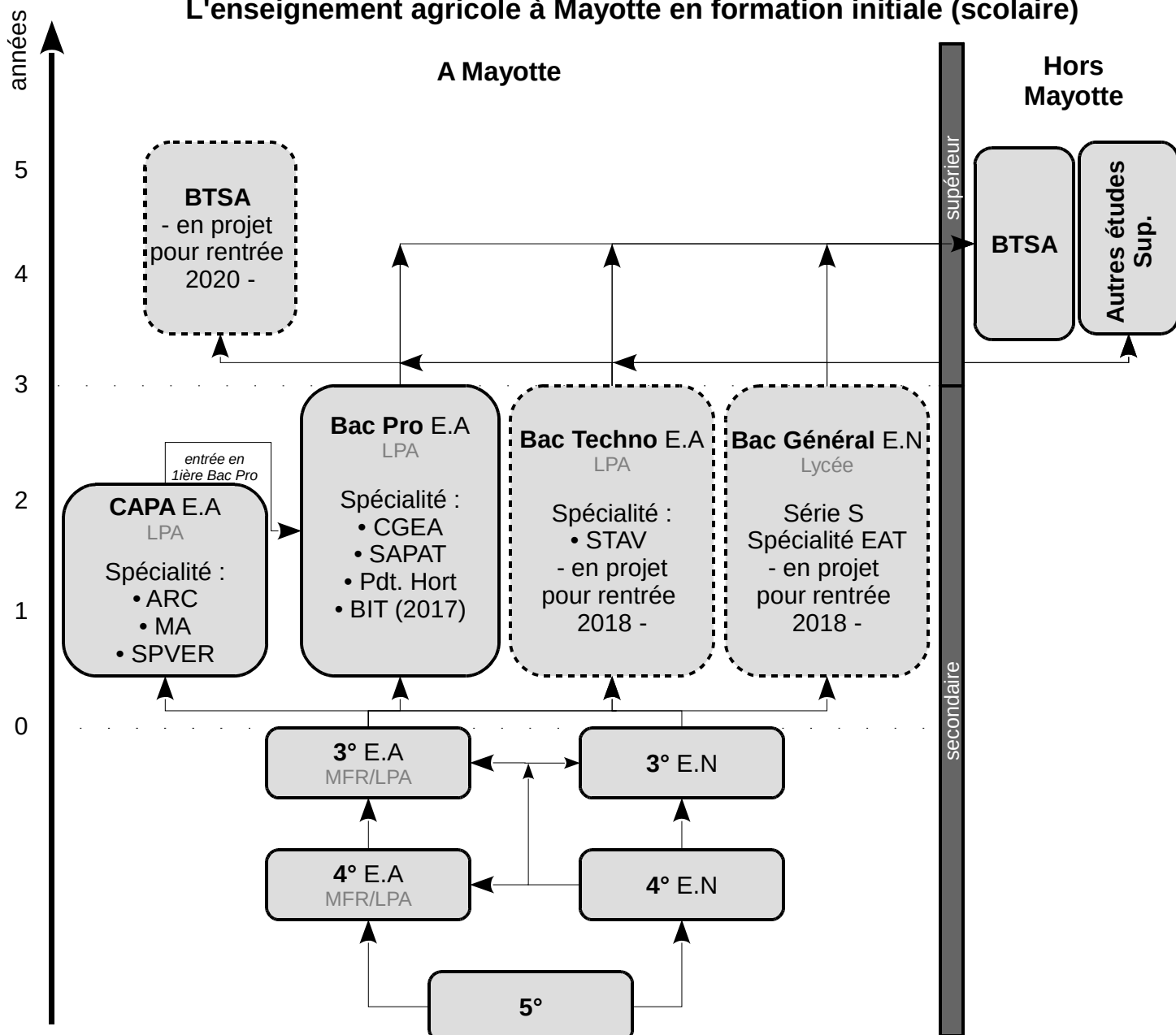
L'enseignement agricole prend en compte de manière continue l'évolution des besoins en compétences du milieu rural et les potentialités d'insertion des jeunes formés. Dans ces conditions, la mise en place et le développement de l'enseignement agricole se fait en parallèle du développement du tissu économique de l'île en particulier des

structures en capacité d'accueillir des apprenants ou en recherche de personnel qualifié.

Les perspectives de développement des structures d'enseignement agricole, publiques et privés, sont donc importantes. C'est dans cette optique que sont discutés, en partenariat avec le vice-rectorat, l'ouverture du Bac technologique agricole et celle des spécialités agro dans la série S du Bac

général. Ainsi, l'offre de formation permettra d'envisager l'ouverture d'un cursus BTS agricole sur le territoire mahorais.

# L'enseignement agricole à Mayotte en formation initiale (scolaire)



## Légende

E.N : Éducation nationale  
E.A : Enseignement agricole

## Établissements

MFR : Maison familiale rurale  
LPA : Lycée professionnel agricole

## Diplômes préparés

**CAPA** : Certificat d'aptitude professionnel agricole

- ARC : Agricultures des régions chaudes
- MA : Métiers de l'agriculture (polyvalence)
- SPVER : Service aux personnes et vente en espace rural

**Bac Pro** : Baccalauréat professionnel

- CGEA : Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- SAPAT : Service aux personnes et aux territoires
- Pdt. Hort. : Productions horticoles
- BIT : Bio-industries de transformation (partenariat Éducation nationale)

**Bac Techno** : Baccalauréat technologique

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (projet rentrée 2018)

**Bac général** : Baccalauréat général

- EAT : Écologie-agronomie et territoire (projet rentrée 2018)

**BTS** : Brevet de technicien supérieur agricole

## Ce mois de juillet, le prix du kanga de la ménagère commence à diminuer. Il reste néanmoins cher.

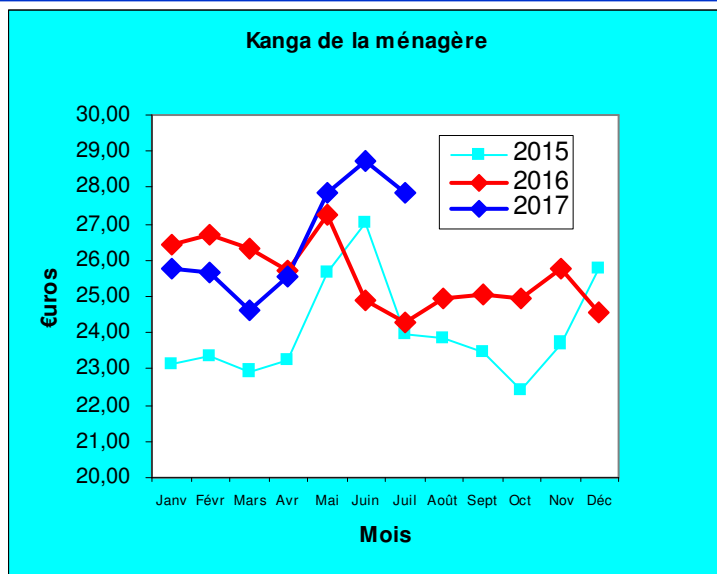
**Fruits :** Le prix de l'ananas est en baisse d'environ 10%, elle est dû à l'arrivé de la récolte pour ce produit. La coco sec et l'orange poursuivent leur baisse de prix entamée depuis trois mois .

**Légumes :** Les prix du concombre et du manioc sont en hausse d'environ 10% aors que ceux de la salade et de la tomate sont en baisse. L'aubergine atteint son prix le plus élevé des trois dernières années. Cette hausse s'explique par le fait qu'il s'agit d'un produit importé par avion. Enfin, ce mois de juillet, le fruit à pain a disparu des marchés.

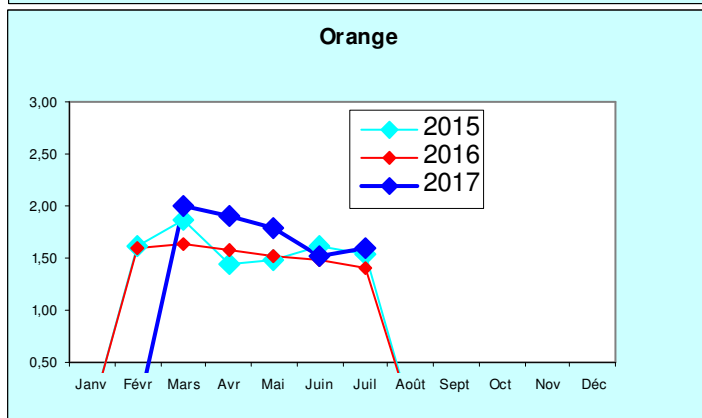
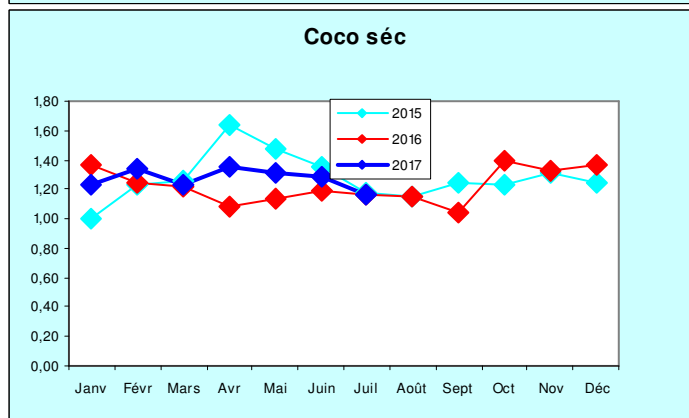
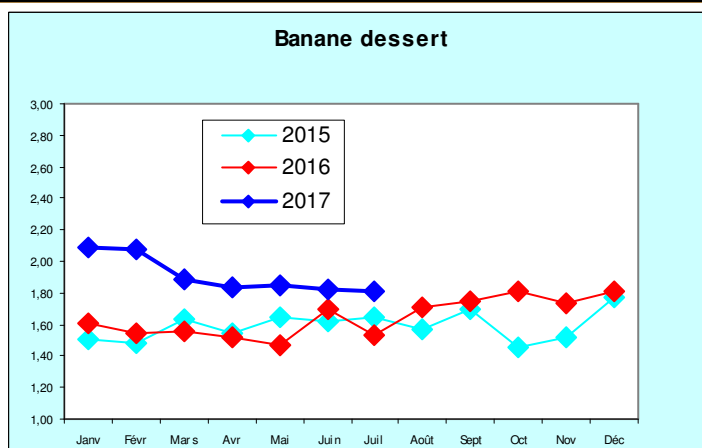
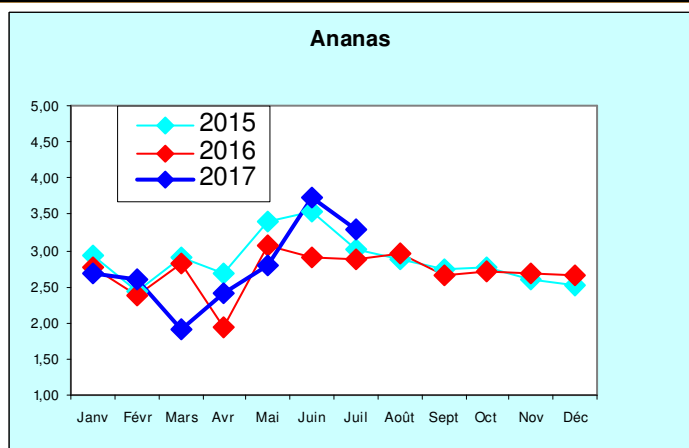
**Condiments et produits transformés :** Les prix du piment bébérou et du jus de citron sont en baisse d'environ 5%. Ils se situent en dessous de ceux de l'année dernière à la même période.

### Constitution du kanga de la ménagère (10 kg) :

FRUITS (2 kg)	LEGUMES (7 kg)	CONDIMENTS (1 kg)
• Ananas = 400 g	• Aubergine = 400 g	• Ail = 100 g
• Banane dessert = 400 g	• Banane verte = 1,5 kg	• Oignon = 200 g
• Cocos = 400 g	• Mafanes = 1 kg	• Piment = 200 g
• Papaye = 400 g	• Morelles = 1 kg	• Purée de piment = 200 g
• Orange = 400 g	• Concombre = 300 g	• Achards = 200 g
	• Manioc = 1,5 kg	• Jus de citron = 100 g
	• Fruit à pain = 200 g	
	• Salade = 500 g	
	• Tomate = 600 g	

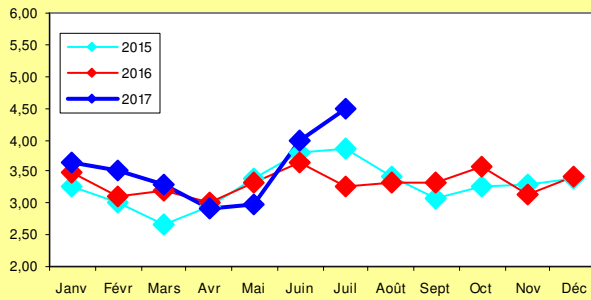


### Fruits (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

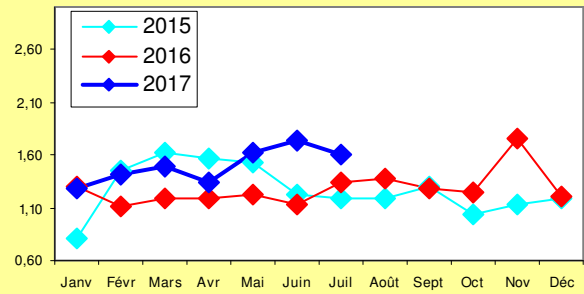


## Légumes (moyenne glissante sur 5 semaines des prix hebdomadaires)

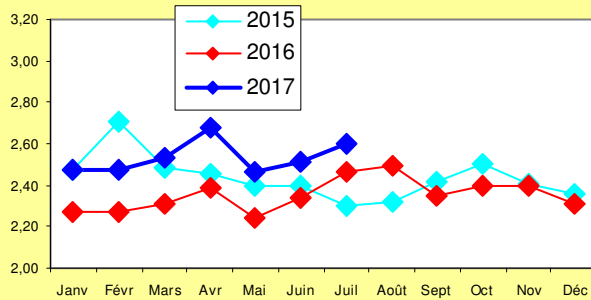
### Aubergine



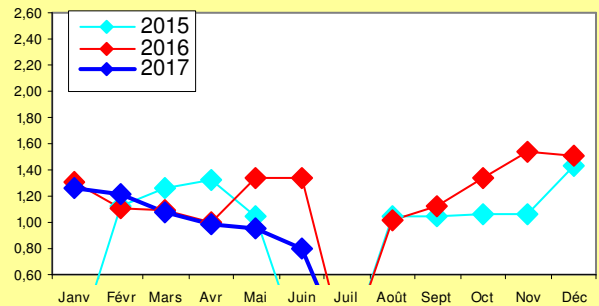
### Banane verte



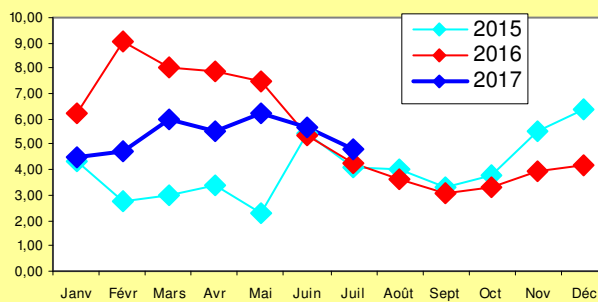
### Concombre



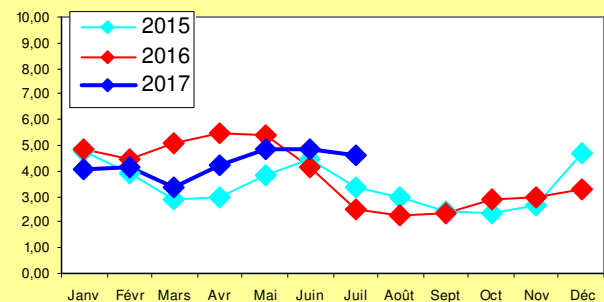
### Fruit à pain



### Salade

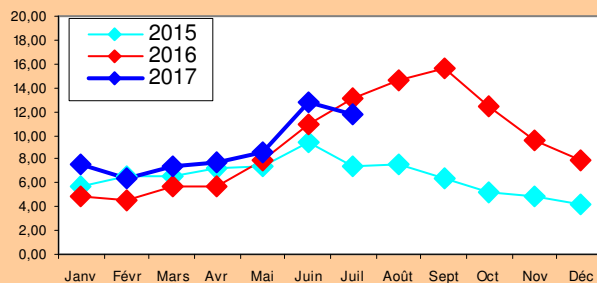


### Tomate

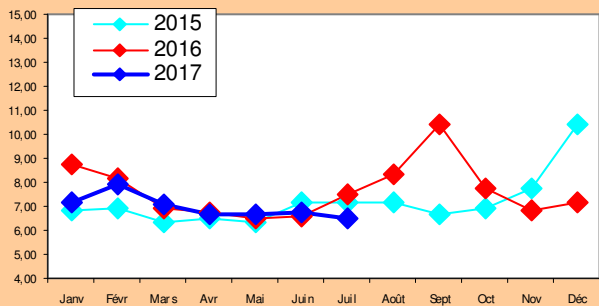


## Condiments et produits transformés (moyenne glissante sur 5 semaines des prix)

### Piment bébérou



### Jus de citron



**Agreste**



PREFET  
DE MAYOTTE

**Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Service d'Information Statistique et Économique  
BP 103 - 97 600 Mamoudzou MAYOTTE  
Tél : 02 69 61 12 13 Fax : 02 69 61 10 31  
Mél : srise.daaf976@agriculture.gouv.fr  
Site Web : daaf.976.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication :  
Jean-Michel BERGES

Rédaction et Composition : DAAF SISE  
Dominique Didot et Dhinou Yves  
Impression : SISE